

SITUATION TRIMESTRIELLE DE L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
ARRETEE AU 31/03/2008
Rapport du commissaire aux comptes
sur les états financiers intermédiaires
clos au 31 mars 2008

Conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers intermédiaires de l'Union Financière Hannibal SICAV au 31 mars 2008.

Ces états financiers intermédiaires font ressortir un actif net de 3.313.336 dinars pour un capital social de 3.613.300 dinars et une valeur liquidative de 91,698 dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires clos au 31 mars 2008 ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Tunis, le 28 avril 2008

Cabinet Ali LAHMAR membre de
Kreston International,
Ali LAHMAR

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
BILAN
Arrêté le 31/03/2008 (en Dinars Tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2008	31/03/2007	31/12/2007
PORTEFEUILLE TITRES	AC 1	<u>2,624,721.704</u>	<u>2,414,555.027</u>	<u>2,605,087.247</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1,432,830.171	1,317,986.472	1,406,089.192
Emprunts obligataires		1,032,419.435	948,248.855	1,038,907.113
Autres valeurs		159,472.098	148,319.700	160,090.942
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		<u>719,617.628</u>	<u>667,344.008</u>	<u>710,504.761</u>
Placements monétaires	AC 2	713,861.394	654,618.498	706,256.401
Disponibilités		5,756.234	12,725.510	4,248.360
Créances d'exploitation	AC 3	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
Créances d'exploitation		0.000	0.000	0.000
Autres actifs	AC 4	<u>1,645.192</u>	<u>183.082</u>	<u>1,645.192</u>
Autres actifs		1,645.192	183.082	1,645.192
TOTAL ACTIF		<u>3,345,984.524</u>	<u>3,082,082.117</u>	<u>3,317,237.200</u>
PASSIF		<u>31/03/2008</u>	<u>31/03/2007</u>	<u>31/12/2007</u>
Opérateurs créditeurs	PA 1	10,063.830	9,400.138	9,670.356
Créditeurs divers	PA 2	22,584.962	18,720.251	17,311.323
TOTAL PASSIF		<u>32,648.792</u>	<u>28,120.389</u>	<u>26,981.679</u>
Capital	CP 1	<u>3,248,436.821</u>	<u>2,982,368.425</u>	<u>3,228,128.344</u>
Capital en nominal	CP 2	<u>3,613,300.000</u>	<u>3,458,800.000</u>	<u>3,687,900.000</u>
Capital en début de période		3,687,900.000	3,707,200.000	3,707,200.000
Emission en nominal		349,400.000	460,500.000	1,482,400.000
Rachat en nominal		-424,000.000	-708,900.000	-1,501,700.000
Sommes non distribuables		<u>-364,863.179</u>	<u>-476,431.575</u>	<u>-459,771.656</u>
Sommes non distribuables exercices antérieurs		-459,771.656	-698,863.227	-698,863.227
Sommes non distribuables exercice en cours		94,908.477	222,431.652	239,091.571
Sommes distribuables		<u>64,898.911</u>	<u>71,593.303</u>	<u>62,127.177</u>
Sommes distribuables exercices antérieurs		60,870.448	69,205.541	31,494
Sommes distribuables de l'exercice en cours		4,028.463	2,387.762	62,095.683
ACTIF NET		<u>3,313,335.732</u>	<u>3,053,961.728</u>	<u>3,290,255.521</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>3,345,984.524</u>	<u>3,082,082.117</u>	<u>3,317,237.200</u>

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Etat de résultat
Arrêté le 31/03/2008 (en Dinars Tunisiens)

	Note	Période du 01/01/2008 au 31/03/2008	Période du 01/01/2007 au 31/03/2007	Période du 01/01/2007 au 31/12/2007
a- Dividendes	PR 1	0.000	0.000	47,172.730

b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	PR 1	13,617.026	11,688.411	44,811.383
c- Revenus des placements monétaires	PR 2	7,604.993	6,624.796	32,756.217
Total DES REVENUS DES PLACEMENTS		21,222.019	18,313.207	124,740.330
- Charges de gestion des placements	CH 1	-10,063.830	-9,400.138	-37,275.129
- Revenus Nets des placements		11,158.189	8,913.069	87,465.201
- Autres produits		0.000	0.000	0.160
- Autres charges	CH 2	-7,150.320	-6,504.315	-27,576.074
RESULTAT D'EXPLOITATION		4,007.869	2,408.754	59,889.287
Régularisation du résultat d'exploitation		20.594	-20.992	2,206.396
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		4,028.463	2,387.762	62,095.683
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-20.594	20.992	-2,206.396
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		88,160.733	61,743.185	61,931.940
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-1,864.473	125,440.577	175,121.709
Frais de négociation		-207.503	-1,158.111	-2,151.887
Résultat non distribuable		86,088.757	186,025.651	234,901.762
RESULTAT NET DE LA PERIODE		90,096.626	188,434.405	294,791.049

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Etat de variation de l'actif net
Arrêté le 31/03/2008 (en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/01/2008 au 31/03/2008	Période du 01/01/2007 au 31/03/2007	Période du 01/01/2007 au 31/12/2007
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATION D'EXPLOITATION</u>	90,096.626	188,434.405	294,791.049
a- Résultat d'exploitation	4,007.869	2,408.754	59,889.287
b- Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres	88,160.733	61,743.185	61,931.940
c- Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres	-1,864.473	125,440.577	175,121.709
d- Frais de négociation de titres	-207.503	-1,158.111	-2,151.887
<u>AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	0.000	0.000	-66,796.000
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-67,016.415	-216,985.115	-20,251.966
a- Souscriptions			1,293,315.522
Capital	349,400.000	460,500.000	1,482,400.000
Régularisation des sommes non distribuables	-38,667.038	-68,047.999	-211,194.121
Régularisation des sommes distribuables	6,119.575	9,388.856	22,109.643
b- Rachat			-1,313,567.488
Capital	-424,000.000	-708,900.000	-1,501,700.000
Régularisation des sommes non distribuables	47,486.758	104,454.000	215,383.930
Régularisation des sommes distribuables	-7,355.710	-14,379.972	-27,251.418
VARIATION DE L'ACTIF NET	23,080.211	-28,550.710	207,743.083
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>			
a- en début de période	3,290,255.521	3,082,512.438	3,082,512.438
b- en fin de période	3,313,335.732	3,053,961.728	3,290,255.521
<u>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS</u>			
a- en début de période	36,879	37,072	37,072
b- en fin de période	36,133	34,588	36,879
VALEUR LIQUIDATIVE	91.698	88.295	89.217
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	11.18%	25.10%	9.70%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS DE LA SOCIETE
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Arrêtés au 31/03/2008

I – Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-03-2008 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II – Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II – 1 – Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

II – 2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse du jour ou celui le plus récent.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

II – 3- Evaluation des obligations et placements monétaires :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur actuarielle en cas d'absence de transaction boursière sur ce titre ; sinon à la valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 mars ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

II – 4 – Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les prix d'achat des placements sont déterminés par la méthode du coût moyen pondéré.

III– Unité monétaire :

A signaler que les états financiers trimestriels de la SICAV HANNIBAL sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

AC 1 : Note sur le portefeuille titres UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV Arrêté le 31/03/2008 (en Dinars Tunisiens)

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2008	% l'Actif Net
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>		904.115.369	1.432.830.171	43.24%
ADWYA	19,241	44,604.147	63,033.516	1.90%
ATB	10,500	32,935.226	58,758.000	1.77%
ATL	33,000	73,737.904	121,143.000	3.66%
BH	4,250	37,480.524	129,242.500	3.90%
BHNG07	283	5,943.000	8,334.350	0.25%
BHNS7	566	11,886.000	16,068.740	0.48%
BIAT	2,000	49,184.037	71,260.000	2.15%
BIATNS06	1,425	52,383.000	49,162.500	1.48%
BT	1,800	120,538.764	206,676.000	6.24%
BTE	6,000	137,690.007	194,310.000	5.86%
MAG GEN	1,000	33,174.346	29,166.000	0.88%
MONOPRIX	900	46,151.026	91,807.200	2.77%
SFBT	11,305	82,742.298	157,015.145	4.74%
TLS	9,600	90,433.955	156,768.000	4.73%
TPR	2,000	9,006.367	11,266.000	0.34%
UIB	5,550	73,447.728	66,233.700	2.00%
<u>Droits</u>				
DATLS08	9,576	2,777.040	2,585.520	0.08%
<u>Titres OPCVM</u>		158.889.497	159.472.098	4.81%
ALYSSA	1,542	158,889.497	159,472.098	4.81%
<u>Obligations BTA</u>		1.002.857.600	1.032.419.439	31.16%
<u>Ligne</u>				
BTA022015	360	361,902.000	364,829.344	11.01%
BTA052022	50	48,860.000	51,340.220	1.55%
BTA062008	257	264,739.600	275,956.066	8.33%
BTA072017	330	327,356.000	340,293.809	10.27%
TOTAL		2,065,862.466	2,624,721.708	79.22%

AC 2 : Note sur les placements monétaires UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV Arrêté le 31/03/2008 (en Dinars Tunisiens)

Désignation	Date d'Acquisition	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2008	% l'Actif Net
<u>BTCT</u>					
08/04/2008	11/06/2007	45	43,056.753	44,573.730	1.35%
08/04/2008	13/06/2007	60	57,425.427	59,434.924	1.79%
24/06/2008	13/11/2007	620	599,953.552	609,852.739	18.41%
Total			700,435.732	713,861.394	21.55%

CP 1 : Mouvement sur le capital et l'Actif Net UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

Arrêté le 31/03/2008 (en Dinars Tunisiens)

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
Capital début de période au 31/12/2007	3,228,128.344	3,228,128.344
Souscriptions de la période	349,400.000	349,400.000
Rachats de la période	-424,000.000	-424,000.000
Autres mouvements	94,908.477	159,807.388
- Variation des plus ou moins values et frais de Nég.	86,088.757	86,088.757
- Régularisation sommes non distribuables	8,819.720	8,819.720
- Sommes distribuables de la période		64,898.911
Montant fin de période au 31/03/2008	3,248,436.821	3,313,335.732

CP 2 : Note sur le capital

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

Arrêté le 31/03/2008 (en Dinars Tunisiens)

Capital au 31/12/2007	
* Montant	3,687,900.000
* Nombre de titres en circulation	36,879
* Nombre d'actionnaires	118
Souscriptions Réalisées	
* Volume	349,400.000
* Nombre de titres émis	3,494
Rachats Effectués	
* Volume	424,000.000
* Nombre de titres rachetés	4,240
Capital au 31/03/2008	
* Volume	3,613,300.000
* Nombre de titres en circulation	36,133
* Nombre d'actionnaires	120

Notes sur le passif et autres actifs

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

Arrêté le 31/03/2008 (en Dinars Tunisiens)

	Libelle	31/03/2008
AC 4	Autres Actifs	1,645.192
	RàS sur BTA	1,645.192
PA 1	Opérateurs créditeurs	10,063.830
	Frais du Gestionnaire	3,654.059
	Frais du Dépositaire	640.984
	Frais du Distributeur	5,768.787
PA 2	Créditeurs divers	22,584.962
	Etat retenue à la source	0.000
	Redevance CMF	276.081
	Charges à payer sur exercice antérieur	16,005.861
	Charges et produit en attente de régul.	0.000
	Budget des charges à payer ex. en cours	6,303.020
	Charges à payer sur l'exercice 2008	25,491.308
	Jetons de présence 2008	12,750.000
	Honoraire commissaires aux comptes	6,720.600
	Frais Assemblée	2,613.996
	Frais de publication au bulletin CMF	652.400
	Taxe revenant aux collectivités locales	644.427
	Ajustement des Charges Budgétisées sur Ex. Antérieur	2,109.885

Notes sur les charges et produits de gestion

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

Arrêté le 31/03/2008 (en Dinars Tunisiens)

	Libelle	31/03/2008
CH 1	Charges de gestion des placements	10,063.830
	Rémunération du Gestionnaire	3,654.059
	Rémunération du Dépositaire	640.984
	Rémunération du Distributeur	5,768.787
CH 2	Autres charges	7,150.320
	Redevance CMF	812.017
	Services bancaires et assimilés	0.000
	Impôts, taxes et versements assimilés	0.300
	Abonnement des charges budgétisées	6,338.003

PR 1 : Note sur les revenus du portefeuille titres**UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV**

Arrêté le 31/03/2008 (en Dinars Tunisiens)

Désignation	Période du 01/01/2008 au 31/03/2008	Période du 01/01/2007 au 31/03/2007
<u>Revenus des Actions et valeurs assimilées</u>	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
<u>Revenu des obligations et valeurs assimilées</u>	<u>13,617.026</u>	<u>11,688.411</u>
Revenu des obligations Etat	13,617.026	11,688.411
Revenu des obligations privées	0.000	0.000
TOTAL	13,617.026	11,688.411

PR 2 : Note sur les revenus des placements monétaires**UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV**

Arrêté le 31/03/2008 (en Dinars Tunisiens)

Désignation	Période du 01/01/2008 au 31/03/2008	Période du 01/01/2007 au 31/03/2007
Intérêts des bons de trésor	7,604.993	6,624.796
Total placements monétaires	7,604.993	6,624.796